

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2019

LUTTER HAINÉ INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 168

présenté par

Mme de La Raudière, Mme Auconie, M. Becht, M. Bournazel, M. Guy Bricout, Mme Descamps,
Mme Firmin Le Bodo, M. Meyer Habib, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Lemoine,
Mme Magnier, M. Naegelen et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après la troisième occurrence du mot :

« contenus »,

insérer le mot :

« illicites ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'alinéa 4.